

Prévention des risques en hiver

Neige et verglas sont toujours redoutés des piétons, cyclistes et automobilistes.



En fonction des alertes météo et des intempéries, le personnel d'astreinte des services techniques de la ville de Sannois intervient de jour comme de nuit. Ces interventions se situent prioritairement sur les rues en pente et les endroits les plus problématiques du quartier du Bel Air et du Moulin à l'exception des rues non accessibles avec la déneigeuse et la saleuse.

Par ailleurs, la direction des mobilités du conseil départemental du Val-d'Oise se charge d'intervenir sur les routes départementales : la RD 14 (boulevards Maurice Berteaux, Charles de Gaulle et Gambetta), la rue de l'Ermitage, le boulevard Gabriel Péri, la rue du Maréchal Foch, le boulevard Kennedy, l'avenue de la Sabernaude, le boulevard de Lattre de Tassigny et la rue du Lieutenant Keiser. Sur ces artères, la ville assure le suivi du déneigement et du salage entre deux passages de la direction des mobilités du conseil départemental du Val-d'Oise.

Les services techniques procèdent à un déneigement manuel sur les accès piétons grâce à du sel en sac et à du sel en paillettes chauffant pour certains endroits (tel le passage sous-terrain de la gare doté d'un goudron rouge plus fragile). Ils interviennent également aux abords des écoles avant l'ouverture de la garderie et créent un cheminement dans les cours d'écoles.

Malgré ces précautions, il est recommandé aux piétons d'être particulièrement vigilants sur les passages piétons, la peinture métallisée au sol étant particulièrement glissante, ainsi que sur les plaques d'égout.

Pour rappel : les riverains sont tenus de déneiger le trottoir devant leur habitation et de le saler afin d'éviter tout risque de chute dont ils seraient alors tenus pour responsables.

Les bons réflexes sur la route

- Adapter sa conduite aux conditions météo : si les conditions se dégradent, réduire sa vitesse et adapter les distances de sécurité à l'état de la route. Eviter les manœuvres brutales, privilégier le frein moteur.
- Laisser la priorité aux véhicules de déneigement. Il est interdit de les dépasser lorsqu'ils sont en service (gyrophare bleu activé).
- Si son véhicule est bloqué, se garer sur le bas-côté et arrêter le moteur.
- Se tenir informé de l'évolution des conditions météo

Services techniques

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

2ème étage

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 20 60

services.techniques@sannois.fr

Accueil du public

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Fermé le mardi après-midi et le samedi

Document(s)

[Service hivernal 2025-2026 - Conseil départemental du Val-d'Oise](#)